

LE PETIT MÉTROPOLITAIN

#23
MARS
2018

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



p.06

DOSSIER

3^e bilan d'étape
de la feuille de route
de l'Administration

p.11

D'HIER À AUJOURD'HUI

Noms de métiers et fonctions :
dites-le au féminin !

p.12

EN ACTION

Gestion de crise, le dispositif réinitialisé

Retrouvez le Petit métropolitain
sur comete.grandlyon.fr/lpm

GRANDLYON
la métropole

CÔTÉ
INSTITUTION

- 03** **LA DATA DU MOIS**
La presqu'île s'embellit
- 04** **ACTUS**
Actualités et agenda de mars 2018
- 06** **DOSSIER**
3^e bilan d'étape de la feuille de route de l'administration
- 11** **D'HIER À AUJOURD'HUI**
Noms de métiers et fonctions : dites-le au féminin !

CÔTÉ
RÉALISATIONS

- 12** **EN ACTION**
Gestion de crise, le dispositif réinitialisé
- 14** **HORS LES MURS**
« Seule une information strictement nécessaire se partage »
- 15** **POINT D'INTERROGATION**
Pourquoi et comment la Métropole cherche-t-elle à augmenter le nombre de familles d'accueil pour les personnes isolées, âgées ou en situation de handicap ?

CÔTÉ
AGENTS

- 16** **REGARDS CROISÉS**
Immersion au cœur d'une Maison de la Métropole
- 18** **C'EST PRATIQUE**
Emprunter un véhicule de service en Pool : rien de plus simple !
- 19** **EN PERSONNE**
La culture pour ouvrir des horizons
- 20** **INFOS DU PERSONNEL**
- 21** **LES ASSOS**
- 22** **EXPRESSIONS SYNDICALES**

CONTRIBUTEURS

**Direction Prospective et dialogue public**

Camille Pantano

Délégation Développement solidaire et habitatMadeleine Aufrand
Thomas Lalire**Direction ressources DDUCV****Communication eau**Laure-Anne De Biasi
Blandine Lubineau**Communication développement**

Véronique Saint-André

Communication/marketing propreté

Cécile Bracco

Communication/documentation voirie

Karine Lalo

Direction de la Culture

Michèle Dempuré

DINSI

Laura Perrot

Direction Patrimoine et moyens généraux

Aurélien Giron

Direction Attractivité et relations internationales

Anne-Laure Beaujoin

Service DocumentationCécile Lardet
Geneviève Vazette**Direction Finances**

Isabelle Durif

Direction Ressources humaines

Bénédicte Mouton

Comité social du personnel

Nicole Albinana

Lyon Sport Métropole

Marina Debiesse

DTP - SERVICE DE LA COMMUNICATION INTERNE - HÔTEL DE MÉTROPOLE20, rue du Lac, CS 33569
69505 Lyon Cedex 03
Tél. 04 26 99 37 87**vriffault@grandlyon.com**
cbarbier@grandlyon.com**Directeur de la publication**

Olivier Nys

Rédacteur en chef

Pierre-Yves Collaud

Rédactrice en chef adjointe

Anne-Sophie Peyret-Rosà

Coordination et rédaction

Christian Barbier - Véronique Riffault

Crédit photos

Emma Arbogast

Thierry Fournier

Conception maquette

In Média Res

Réalisation/Illustration

Atelier Grève-Viallon

Impression

OTT imprimeurs

LA PRESQU'ÎLE s'embellit

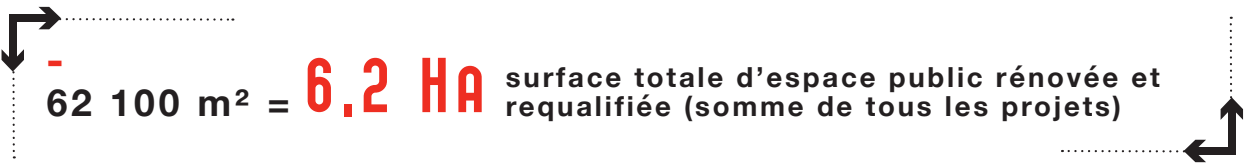
3

LA DATA DU MOIS

P 3

LE PETIT MÉTROPOLITAIN – MARS 2018

62 100 m² = **6,2 HA** surface totale d'espace public rénovée et requalifiée (somme de tous les projets)



11 MILLIONS

piétons/an sur l'axe République

soit **30 000** piétons/jour



52 ARBRES

nouvellement plantés sur le secteur Hugo/Ampère

15 MICRO-FONTAINES

nouvelles sur la place des Terreaux

(en remplacement des 69 micro-fontaines initiales) signées Daniel Buren et Christian Drevet



250 LOCAUX COMMERCIAUX

concernés par le projet



EN 4 DATES

Mars 2018

travaux préparatoires des concessionnaires

Octobre 2018

démarrage des travaux rue Victor Hugo et place Ampère

Novembre 2018

démarrage des travaux place des Terreaux

Avril 2019

démarrage des travaux place de la Comédie, place Pradel, rue de la République et place Chardonnet



L'équipe projet : Nicolas Gineyts, Delphine Thevenot-Petit, Luc Duprez

Un service documentation mutualisé et une offre diversifiée

Au 1^{er} janvier 2018, le service de documentation de la Métropole a mutualisé avec celui de la Ville de Lyon. Désormais, c'est une équipe de 13 agents qui met à disposition de ces deux collectivités des ressources ciblées, en lien avec leurs compétences. Autre nouvelle : l'offre évolue. L'équipe vous propose désormais deux newsletters bimensuelles : l'Édition Générale (changements institutionnels, finances publiques, ressources humaines...) et l'Édition Sociale (travail social, enfance, personnes âgées, handicap, insertion...). Pour recevoir ces newsletters dans votre boîte mail, il vous suffit de vous abonner en allant sur le Portail documentaire / Onglet « Newsletters » / Édition Sociale ou Édition Générale, où figurent également les archives de ces newsletters. Une newsletter dédiée aux métiers techniques (urbanisme, logement, eau, propreté...) est en préparation.



→ **Contact : documentation@grandlyon.com / 04 78 63 40 31 / Hall de l'Hôtel de Métropole**

LES CONTRATS TERRITORIAUX ONT ÉTÉ ADOPTÉS PAR LA QUASI-TOTALITÉ DES COMMUNES

Le Pacte de cohérence métropolitain affirme l'ambition métropolitaine partagée avec les communes. Il précise les modalités de gouvernance et de dialogue entre la Métropole et les communes et, via la contractualisation, prévoit des modes de coopération, choisis par chacune d'elles, sur les 21 thématiques proposées (social, insertion, culture...). En mars 2018, 57 communes sur 59 auront approuvé leur contrat territorial et engagé avec la Métropole des actions concrètes. La Direction de la Relation aux Territoires et aux Usagers assure, en lien avec les autres délégations de la Métropole, le suivi de ces démarches communes. Cela se réalisera à l'échelle des Conférences Territoriales des Maires et lors des nombreuses rencontres avec les communes. Les éléments recueillis seront précieux pour alimenter l'évaluation du Pacte, en cours de structuration.

→ **Pour aller plus loin, consultez Grand Lyon Territoires**

LA ROUTE DU RHUM S'INVITE DANS DEUX COLLÈGES DE LA MÉTROPOLE

Dans le cadre d'un partenariat avec la Métropole de Lyon, l'association Course'O'large organise trois interventions en milieu scolaire du navigateur lyonnais Robin Marais. Il a pour projet de participer à la Route du Rhum 2018. L'objectif est ainsi d'échanger avec les élèves autour de la compétition en haute mer mais aussi de les sensibiliser à la question environnementale.

Le skipper lyonnais Robin Marais participera à la prochaine édition de la Route du Rhum qui, pour sa 40^{ème} édition le 4 novembre 2018, partira de Saint-Malo destination la Guadeloupe. Au cours de deux interventions, il abordera les valeurs et les exigences de la compétition en haute mer mais aussi les phénomènes météorologiques, l'environnement marin, sa faune et sa pollution. Pendant la course, les élèves pourront suivre Robin en direct du bord en communiquant avec lui par téléphone satellite et par mail. Une troisième intervention sera réalisée après la course pour effectuer un retour d'expérience. Les deux collèges partenaires sont le collège Olivier de Serres à Meyzieu (qui dispose d'une section sportive scolaire de voile) et le collège Elsa Triolet à Vénissieux (qui

compte une association sportive de voile et un projet pédagogique autour de ce sport, le projet Atout voiles). En outre, une intervention supplémentaire de préparation ainsi qu'une journée de navigation à La Rochelle seront proposées à une douzaine d'élèves fin avril. L'association Course'O'large vise à favoriser l'intégration et l'éducation à travers la pratique sportive de la voile et ses valeurs. D'où la volonté de monter un tel projet pédagogique avec la Métropole et ses deux collèges. C'est aussi pourquoi le bateau portera les couleurs de l'association « Ma chance, moi aussi », qui œuvre dans le champ de la prévention précoce. Elle propose notamment un accompagnement éducatif et pédagogique aux enfants issus de familles en difficultés éducatives habitant des quartiers prioritaires.



Céline Ferrazzano de la Direction des sports, qui suit ce partenariat à la Métropole, au côté de Robin Marais



TRAFIC VÉLO : + 10% EN 2017 !

Avec une nouvelle hausse du trafic vélo de + 10%, l'année 2017 a confirmé le développement continu de l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Pour évaluer le trafic circulant sur le territoire, la Métropole de Lyon dispose de 75 points de comptage. 57 points de comptage sont permanents: des boucles placées dans le sol sur des pistes cyclables enregistrent les données de trafic 24h/24h. Elles sont reliées directement au PC de mesure et de régulation de trafic CRITER. Ces données sont consultables en ligne : www.eco-public.com

19 points de comptage sont manuels. Chaque mois des enquêteurs réalisent ces comptages manuels le jeudi aux heures de pointe du matin (7h30-9h30) et du soir (17h-19h). Depuis 2010, le trafic vélo sur le territoire de la Métropole de Lyon a été multiplié par 2,5 !

Le réseau cyclable atteint désormais 786 km dont 61,7 km livrés en 2017. Depuis 2015, le rythme de déploiement est passé à 60 km/an (contre 30 km/an au cours du précédent mandat). L'objectif est d'atteindre les 1 000 km de réseau cyclable en 2020.

3,5 MILLIARDS D'EUROS POUR LA PPI

2018 : une année importante pour la bonne poursuite de la réalisation de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI).


La PPI 2015-2020 a été votée en juillet 2015 et s'élève à 3,52 milliards d'euros. À la mi-temps de son déroulé, le Président a souhaité rencontrer l'ensemble des agents dédiés à sa mise en œuvre (directeurs, chefs de projet, directeurs administratifs et financiers, managers) sous la houlette de Maria Boyer pour les encourager, leur témoigner sa confiance et les assurer de son soutien dans la réalisation de la PPI. Il a insisté sur la nécessité d'être informé des difficultés rencontrées sur le terrain pour mener à bien les projets. Il a également mis l'accent sur le besoin de mieux faire connaître aux usagers les actions menées sur le terrain. Le 5 février 2018, au cours d'une rencontre rassemblant les 300 agents métropolitains contribuant à la réalisation des 1175 projets qui constituent la PPI, Olivier Nys, Directeur Général, a réaffirmé dès l'ouverture, l'importance de la PPI dans la mise en œuvre des politiques publiques, et son poids majeur dans la commande

publique, sur le territoire.

Si cette réunion a permis de faire un point d'avancement sur la PPI, actuellement réalisée au tiers, Nicole Sibeud et Bruno Daller, ont souligné les moyens déployés pour assumer le pic d'investissement de 650 millions inscrits cette année au budget primitif.

Ont plus particulièrement été rappelés les différentes démarches de simplification (commande publique, comité d'engagement...). De plus, la présentation du nouveau logiciel de conduite des projets : OPPM (Outil de Pilotage des Projets de la Métropole), a permis de mettre en avant l'amélioration des fonctionnalités, de l'ergonomie et l'élargissement du périmètre de l'outil.

Des exemples concrets sur la communication de chantier ont permis d'illustrer les différentes façons d'informer les usagers. David Kimelfeld, Président de la Métropole, venu clôturer le temps d'échanges s'est félicité de la forte mobilisation des équipes qui ont plus que jamais une obligation de résultats.

 **Pour plus d'informations Comète > Rubrique Finances/ Piloter la PPI.**

Un Hôtel de Métropole accessible aux personnes à mobilité réduite

Pour répondre aux obligations réglementaires induites par la loi dite « Handicap » de février 2005, des travaux de mise en accessibilité de l'Hôtel de Métropole débiteront le 19 mars 2018 et dureront environ 9 mois. Le chantier consistera en :

- l'**extension du hall d'accueil** afin de créer un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite ; ce dernier ira du niveau rue Paul Bert au pied du forum afin de rejoindre directement le hall d'accueil,
- la **mise aux normes des escaliers** du parvis extérieur et du hall principal intérieur ainsi que la réalisation des bandes de guidage nécessaires,
- l'**aménagement du forum** situé à proximité du parvis extérieur afin qu'il soit non dangereux pour les personnes mal ou non voyantes,
- la **mise en place de la signalétique** extérieure,
- le **remplacement des deux élévateurs** pour personnes à mobilité réduite existants (EPMR),
- la **pose d'une boucle à induction magnétique** sur la banque d'accueil principale pour converser avec les personnes malentendantes.



Pour mener à bien ces travaux, la banque d'accueil principale sera déplacée vers la banque d'accueil secondaire réaménagée.

Il est à noter que les travaux plus bruyants seront effectués en horaires décalés plus tôt le matin, plus tard le soir ou le samedi.

 **Pour plus d'informations, consultez les pages DPMG**

ÉDITO



Olivier Nys
Directeur général

Feuille de route : on garde le cap !

18 mois après le lancement de la feuille de route de l'administration, nous commençons à récolter les fruits de notre travail collectif. Les projets évoqués dans ce dossier, qui tient lieu de point d'étape, sont illustratifs du cap que nous nous sommes fixés à l'horizon 2020 sur les cinq grands enjeux de cette feuille de route.

À cette date-là, la Métropole aura contribué à inventer de nouvelles relations au territoire, avec un rôle réaffirmé des communes, en complémentarité de notre intervention. Les contrats signés avec les communes, depuis des semaines, en sont le socle. À cet horizon, il sera aussi possible de mesurer ce que les croisements de politiques publiques auront permis, dans différents domaines. Nous espérons que ces avancées seront visibles et appréciées par les usagers, qui restent notre raison d'être et dont la satisfaction est notre ambition partagée. C'est tout le sens de la démarche fédérale sur la qualité de service et la relation aux usagers lancée ces dernières semaines.

Contrairement à ce que l'on entend parfois, l'efficacité de nos procédures internes et la satisfaction des usagers ont souvent partie liée et peuvent créer des cercles vertueux : c'est le cas dans le projet de dématérialisation de la chaîne comptable, pour lequel la Délégation Développement économique, à l'Emploi et aux Savoirs a accepté d'être aux avant-postes de la modernisation de notre organisation.

Une organisation moderne, responsable et tournée vers les enjeux sociétaux, imaginative et soucieuse des conditions de travail de tous ses agents, c'est ce qui guide les projets « challenge des initiatives » et la démarche « égalité homme-femme » qui sont présentés dans ce dossier.

Nous continuerons à vous tenir informés de l'avancée de ces chantiers dans le journal et sur l'intranet Comète.

3^E BILAN D'ÉTAPE DE LA FEUILLE DE ROUTE DE L'ADMINISTRATION

AXE 1 : « METTRE EN ŒUVRE LE PROJET POLITIQUE MÉTROPOLITAIN »

En déclinant le projet politique sur le territoire, cet axe poursuit trois objectifs : écrire les cadres stratégiques et développer les liens entre les politiques publiques, réinventer les relations entre la Métropole et les communes et mettre en œuvre le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour un développement équilibré du territoire.

LE RÉSEAU RESSOURCES ET TERRITOIRES

AU SERVICE DES COOPÉRATIONS ENTRE COMMUNES ET MÉTROPOLE

Le Réseau Ressources et Territoires (RRET) est un espace d'échanges et de travail collaboratif entre les 59 communes et la Métropole, et entre les communes

elles-mêmes. Son but est de développer les coopérations entre experts d'une thématique et de favoriser la création d'une culture commune entre services et acteurs publics.

ENTRETIEN AVEC EMMANUELLE GUEUGNEAU,

COORDONNATRICE DE LA DÉMARCHE AU SEIN DE LA DIRECTION DE LA RELATION AUX TERRITOIRES ET AUX USAGERS (DRTU).

Comment fonctionne le RRET ?

Même si la logistique est principalement assurée par notre collectivité, chaque réseau est co-animé par deux référents, l'un issu d'une commune, l'autre venant des services opérationnels de la Métropole. Le principe de souplesse étant la règle, les réseaux sont à géométrie variable et le nombre des rencontres fluctue entre une et six chaque année.

Quels sont les réseaux thématiques déjà existants ?

Ils sont aujourd'hui au nombre de onze et touchent des champs d'activité divers : le développement du-

nable, la relation à l'utilisateur, la commande publique, la nutrition et la santé, la participation citoyenne, les risques géotechniques... À ces sujets s'ajoutent des professionnels métier comme les directeurs des services informatiques, les juristes ou encore les géomaticiens.

Des exemples de réalisations ?

L'élaboration de guides pratiques (achat durable, stratégie achat,...), l'établissement d'expertises ou ingénieries (analyse de lois, simplification de procédures,...), le montage de groupements d'achat, la préparation de supports de communication ou encore la fiabili-



Emmanuelle Gueugneau, coordinatrice des réseaux territoriaux et projets de rapprochement Métropole/communes (direction de la relation aux territoires et aux usagers)

sation des échanges de données entre communes et Métropole.

➔ **En savoir plus sur Grand Lyon Territoires.**

UNE FONCTION ÉVALUATION POUR MESURER « L'EFFET MÉTROPOLE » SUR QUELQUES POLITIQUES PUBLIQUES

Une fonction évaluation a été créée au sein de la Délégation Territoires et Partenariats (DTP) pour accompagner directions et élus. Une équipe transversale coordonnée par Corinne Hooge, chargée de mission politiques publiques à la direction Prospective et dialogue public (DPDP) a été mise en place pour mobiliser les compétences et outils utiles, qu'ils relèvent de la prospective et des approches par les usages, du pilotage, de la relation usagers, ou du conseil en organisation.

UN PROGRAMME D'ÉVALUATION EN DEUX TEMPS

Fin 2017, un programme d'évaluation a été proposé à la Direction Générale et au Président. Expérimental, il porte sur quelques politiques publiques ou dispositifs et permettra de mieux comprendre, mais aussi de donner à voir le chemin parcouru, notamment le volet synergie. Ont donc été retenus d'ici 2020 le Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi, certains dispositifs de rapprochement entre la Métropole et les

Communes, plusieurs actions du Projet métropolitain des solidarités et le Contrat de ville métropolitain. D'autres démarches emblématiques seront aussi outillées pour être évaluées au prochain mandat.

UN SPECTRE DE CRITÈRES LARGE ET SUR-MESURE

Par définition, l'évaluation répond à des questions précises : « *que voulons-nous réussir ?* », etc. Intervenant à des moments clés de la politique, elle est structurée à partir de critères et d'indicateurs pouvant interroger la cohérence d'action, l'efficacité, la pertinence ou encore l'efficacité des interventions. L'accompagnement apporté par la DTP relève donc du sur-mesure, mais veille néanmoins à respecter les incontournables de la démarche (la pluralité des points de vue, l'impartialité des analyses et le partage des résultats.)

UNE FONCTION D'AVENIR EN PLEINE STRUCTURATION

Le programme d'évaluation est entré dans une phase opérationnelle. Le travail fin de cadrage de plusieurs projets a été engagé : le Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi, l'accueil social de proximité (rapprochement MDM/CCAS), le Pacte de cohérence

métropolitain, la lutte contre la précarité énergétique. Le développement de la culture d'évaluation se poursuivra avec un espace ressource sur Comète et des actions complémentaires qui se mettront progressivement en place.



Équipe projet 1^{er} plan de gauche à droite : Jean-Loup Molin, Corinne Hooge, Murielle Hotte et 2^e plan : Catherine Raffin, Caroline Richemont et Xavier Castelnau.

AXE 2 : « GARANTIR LA QUALITÉ DU SERVICE ET DE LA RELATION À L'USAGER »

Cet axe structure les projets visant à améliorer la satisfaction des bénéficiaires des services publics métropolitains. Cela nécessite le développement d'une culture commune de la relation usagers, tout veillant à l'égalité d'accès de nos services.

LA CONSTRUCTION D'UNE DÉMARCHE FÉDÉRALE SUR LA QUALITÉ DE SERVICE ET DE LA RELATION AUX USAGERS DE LA MÉTROPOLE

Avec l'accueil social, GRECO, les baromètres des services urbains, l'« Urban lab » d'Erasmus..., la relation usagers est pratiquée depuis longtemps à la Métropole. Ce qui est nouveau, c'est la construction d'une démarche fédérale sur la qualité de service et de la relation aux usagers, pilotée par la Direction de la Relation aux territoires et aux usagers (DRTU).



Réunion du Comité Relations Usagers du 26 février 2018

UN COMITÉ DÉDIÉ

Pour ce faire, un comité relations usagers a été créé en octobre 2017, visant à porter et coordonner l'ensemble des projets relations-usagers. Trois réunions, rassemblant des représentants de chaque délégation, se sont tenues depuis l'automne et plusieurs chantiers sont déjà bien engagés. Une cartographie est en cours et permettra de proposer un plan d'action global.

DES PROJETS PRIORITAIRES

Outre les chantiers en cours (Grand Lyon Connect, le guichet numérique, les formations des agents d'accueil MDM et CCAS et la diffusion du guide d'accueil usagers en MDM...), d'autres projets devront être finalisés dans les mois à venir. Il s'agit, notamment, de la « Saisine de l'administration par Voie Électronique » ayant pour but de sécuriser les démarches usagers faites par courriels.

AXE 3 : « RENFORCER L'EFFICIENCE ET LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, GARANTE DES GRANDS ÉQUILIBRES »

Cet axe recouvre les questions d'organisation des services, les projets de simplification, mais aussi les actions menées dans le cadre du chantier marges de manœuvre financières.

LA DÉMATÉRIALISATION DE LA CHAÎNE COMPTABLE A COMMENCÉ FIN JANVIER



Équipe Service Administratif et Financier (SAF) de la DINSI :
Joëlle Calvetti, Isabelle Lerbourg, Isabelle Chaud, Sandrine Rousset, Safia Ben Menni (absente sur photo), Sonia Khantar Mounni
Équipe Service de gestion financière (SGF) de la DEES :
Isabelle Martin, Nathalie Lebrat, Emmanuelle Lacourthiade, Corinne Raffin, Aziza Sebboua, Aline David, Karine Lamiaux, Fouzia Mesbah



Marina Pires, Sylvia Arnaud, Jeremy Chaffanjon

La Délégation du Développement Economique, de l'Emploi et des Savoirs (DEES) est pilote en matière de dématérialisation de la chaîne comptable. Focus sur les nouvelles modalités de travail que ce chantier implique.

La dématérialisation de l'ensemble des pièces comptables s'inscrit dans un mouvement de sécurisation des comptes publics et de simplification des relations collectivités locales/fournisseurs. Il s'agit d'une obligation mise en œuvre partout en France, notre collectivité ayant bénéficié d'un délai supplémentaire compte tenu de son passage en Métropole. Motivé par la volonté d'optimiser les performances de la chaîne comptable et de contribuer au développement durable, ce projet a instauré de nouveaux modes de fonctionnement.

« DES PROCESS » DE TRAVAIL REVISITÉS

Le « zéro papier » a débuté le 29 janvier par le service Administratif et financier, qui travaille pour la Direction de l'Innovation Numérique et des Systèmes d'Information (DINSI). Il a été généralisé à l'ensemble de la DEES à compter du 1^{er} mars

avec la bascule du service de Gestion financière (développement économique, international, insertion, culture, sport et vie associative). Ce premier mois d'expérimentation a engendré des changements dans les modes de faire. Chaque matin, les agents de l'unité courrier de la Direction Patrimoine et Moyens Généraux (DPMG) trient à part les factures destinées à la DEES. En début d'après-midi, ils numérisent les documents, puis les caractérisent pour une bonne orientation dans l'outil Grand Angle, le logiciel comptable. Ils finalisent leur travail par l'archivage papier des documents. Ensuite, les équipes comptables de la DEES prennent le relais. Via Grand Angle, elles réceptionnent les factures dématérialisées et gèrent l'intégralité de la liquidation (service fait validé par les managers, etc.), jusqu'à la validation par le directeur administratif et financier, avant transmission au comptable public en mode dématérialisé.

CAPITALISER SUR LES RETOURS D'EXPÉRIENCE EN VUE D'UN DÉPLOIEMENT PLUS LARGE

La mobilisation des équipes a permis

un bon démarrage. Le travail sur les procédures, les formations en amont, l'assistance renforcée dans les premiers jours et le suivi par la direction des Finances ont été précieux. Rapidité d'accès, partage d'information et meilleure traçabilité figurent au nombre des objectifs atteints. Marina Pires, responsable du service Courrier confie d'ailleurs : « *Ce projet nous a appris à lire une facture d'un point de vue technique ; ce qui ne figurait pas dans les fondamentaux de notre métier. Et en ce qui concerne le temps de traitement, nous y verrons plus clair en vitesse de croisière.* » « *Pour les services comptables, il ressort qu'une organisation interne doit être mise en place avec les managers de la DEES* » dit Joëlle Calvetti, chef de service Administratif et financier de la DINSI. Quant à la délégation pilote, elle se doit de faire remonter à l'équipe projet les ajustements à opérer pour un bon déploiement sur l'ensemble de la Métropole, courant 2018. Merci encore à la DEES d'avoir accepté d'être précurseur et d'ouvrir ainsi la voie aux autres délégations !

✂ **Plus d'info : Comète > En commun**
> Grands dossiers > Dématérialisation de la chaîne comptable

AXE 4 : « FÉDÉRER UN NOUVEAU COLLECTIF DE TRAVAIL »

Les actions de cet axe visent, au-delà de règles RH claires et compréhensibles par tous, à faire en sorte que chacun se sente pleinement agent de la collectivité. Cela passe par la réaffirmation du rôle du manager en tant qu'animateur d'équipe, mais aussi par la multiplication de projets transverses à mêmes de décloisonner nos manières de travailler.



CHALLENGE DES INITIATIVES : PLACE AU CHOIX DES PROJETS RETENUS

Lancés lors de la cérémonie des vœux par Olivier Nys, Directeur général, les challenges de l'initiative rentrent désormais dans leur 2^e phase : le choix des projets retenus, dans un dispositif en trois phases.

SÉLECTION D'UNE TRENTAINE DE PROJETS

Les critères pour choisir les premiers finalistes sont multiples (alignement avec la Feuille de route de l'administration, pertinence de la démarche par rapport aux problématiques métropolitaines, faisabilité et moyens, caractère innovant et impacts,...) et permettent une appréciation globale des candidatures. Ensuite, le service Erasmé de la DINSI prendra le relais, en préparant les candidats. Concrètement, chaque porteur de projet sélectionné travaillera durant une demi-journée avec un expert pour « maturer » son projet et apprendre à le présenter en cinq minutes.

CHOIX DES DIX MEILLEURES PAR LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE, PUIS VOTE DES AGENTS

C'est sur la base de ces présentations efficaces et illustrées et des appréciations du jury que le Comité de Direction Générale choisira à la fin du printemps la dizaine de projets sur lesquels les agents seront amenés à voter en juin pour élire les trois, voire quatre lauréats. Pour rappel, les heureux gagnants, en accord avec leur hiérarchie sur le temps dégagé pour travailler leur projet, auront la chance d'être accompagnés par Erasmé pour concrétiser leur initiative innovante d'ici la fin de l'année 2018.

Au-delà des projets lauréats, dix à quinze initiatives, nécessitant un suivi et un accompagnement moins importants, seront également labellisées dans la perspective d'une mise en œuvre rapide au sein des délégations.

→ En savoir plus : www.challenges.erasme.org

AXE 5 : « ÊTRE UNE MÉTROPOLE EXEMPLAIRE, EN RENFORÇANT ENCORE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE, ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE »

Les travaux de l'axe 5 consistent à rechercher, notamment pour les projets tournés vers l'interne, les capacités d'innovation et d'exemplarité qui doivent être la marque de tout ce que les agents de la Métropole font dans l'exercice de leurs fonctions.

LE RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES 2017 : LA DIVERSITÉ ILLUSTRÉE

Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes répond à des obligations réglementaires visant à tendre vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes en matière d'emploi, de rémunération, de déroulement de carrière et d'articulation vie professionnelle/vie personnelle. Ce document expose un état des lieux de la situation femmes/hommes, la diversité des actions déjà engagées par les délégations de la Métropole et, pour aller plus loin, propose des orientations 2018-2020 volontaristes. Présenté au Comité

Technique de novembre dernier et, en décembre 2017, au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail et au Conseil Métropolitain, il a reçu un accueil favorable. Ces orientations s'inscrivent dans la cohérence plus large de la promotion de la diversité et de la lutte contre toutes les formes de discrimination.

✂️ Retrouvez ce rapport sur **Comète**, rubrique « diversité et lutte contre les discriminations ».

→ Contact : cdelachapelle@grandlyon.com
- 04 69 64 59 61



Christel de la Chapelle, chargée de mission promotion de la diversité et lutte contre les discriminations.

NOMS DE MÉTIERS ET FONCTIONS :

DITES-LE AU FÉMININ !

Le huit mars et sa journée internationale des droits des femmes offre l'opportunité de revenir sur la féminisation des noms de métiers et fonctions. Au cours de l'histoire, la lutte a été âpre. Et, même si l'on constate certains progrès, à consulter l'annuaire ou l'organigramme de Comète, on se dit qu'il y a encore du chemin à parcourir.



Marie-Rose Miceli, chauffeuse polyvalente (DDUCV)



Magali Poussière, éboueuse (DDUCV)



Véronique Charvin, conductrice d'opération (DPMG)

L'histoire de la féminisation de métiers et fonctions, c'est un peu le « *ça s'en va et ça revient* » de Claude François, mais avec un temps assez long pour le retour ! Au début, pourtant, l'affaire s'engageait bien. Jusqu'au Moyen-âge, les activités des femmes se trouvaient énoncées en des termes rendant compte de leur sexe. Dans les écrits de l'époque, il est fait mention de boursières travaillant aux finances et de peintresses œuvrant dans les ateliers d'artistes.

RÉTROPÉDALAGE POUR PLUSIEURS SIÈCLES

Avec la loi salique édictant que seuls les hommes peuvent hériter des terres, des seigneuries ou du royaume, les noms féminins de métiers finissent par désigner les « épouses de ». Mais le summum du recul est atteint au XVII^e siècle lorsque l'Académie Française, gardienne de la langue, impose la prééminence du masculin sur le

féminin, au motif qu'il est jugé plus noble. Et malgré un XIX^e siècle favorisant l'accession progressive de la gent féminine à des métiers jusqu'alors réservés aux hommes, les choses ne se remettent guère à bouger avant la fin du siècle dernier.

« FEMME, J'ÉCRIS TON NOM »

À partir du milieu des années 80, des politiques s'activent à modifier la donne et une circulaire de 1986 prescrit la féminisation des métiers dans les textes réglementaires. Malheureusement, celle-ci reste en sommeil. La question ne se réveillera qu'en 1997, lorsque certains membres du gouvernement revendiquent de se faire appeler « Madame LA ministre ». En 1999, la publication à la Documentation Française du guide « *Femme, j'écris ton nom* » aide tout un chacun à bien nommer les femmes actives. Cette recommandation n'est pas restée lettre morte et les usages

voient se multiplier les appellations de cheffes ou directrices de projet, pour ne citer que ces exemples.

UN RAPPEL SERT TOUJOURS...

Toutefois, la puissance des habitudes, l'argument de l'homonymie (la féminisation vient à transformer le nom en machine ; ex : dépanneuse), le manque d'esthétique (sapeuse-pomprière), la connotation sexuelle déplacée (entraîneuse) ou encore l'impression d'une dévalorisation lorsque l'on féminise un métier ou une fonction freinent l'application de ces préconisations. C'est pourquoi, fin novembre, en plein débat sur l'écriture inclusive, il n'a pas été inutile que le Premier Ministre reprécise la règle. Un intitulé de fonction, comme un métier, s'il est tenu par une femme doit être féminisé. Par ailleurs, tout texte désignant la personne titulaire d'une fonction doit être accordé à son genre.

GESTION DE CRISE, LE DISPOSITIF RÉINITIALISÉ

En 2009, un plan interne de gestion des situations de crise a été conçu et déployé au sein de la Communauté urbaine devenue Métropole. Ce plan a été baptisé GESSICAT, acronyme pour GESTion des Situations de CATastrophe.

« La prise de conscience de la nécessité de définir un plan de gestion de crise a eu lieu, suite au tragique accident survenu en 1999 dans le tunnel du Mont Blanc, explique Guillaume Sordoillet, adjoint au responsable de la mission Sûreté Sécurité Gestion de crise. En effet notre territoire compte plusieurs tunnels à fort trafic qui ont d'ailleurs, depuis, fait l'objet d'importants travaux de renforcement de la sécurité ».

En 2015, GESSICAT a été remis sur le métier pour coller aux nouvelles réalités métropolitaines, élargissant le champ des risques auxquels la collectivité peut être potentiellement confrontée et devoir intervenir en cas de crise majeure.

Aujourd'hui, la mission Sûreté Sécurité Gestion de crise, au sein de la Direction Patrimoine et moyens généraux (DPMG), a achevé la réactualisation du dispositif fédéral de gestion des situations de crise, qui structure la coordination des services lors d'un événement naturel ou accidentel de grande ampleur survenant sur le territoire.

GESSICAT À L'ÉPREUVE DU FEU

La Métropole doit ainsi être en mesure de répondre à une situation soudaine et exceptionnelle qui bouleverserait son organisation comme, par exemple, une panne généralisée et durable de l'informatique. Elle doit être en mesure également de participer, aux côtés des autorités compétentes, à la gestion d'une crise sur son territoire comme un accident industriel majeur. Pour mémoire il n'a jamais été nécessaire d'activer GESSICAT en vraie grandeur.

LE DOSSIER GESSICAT

Après leur formation, les personnels qui peuvent être appelés à contribuer à la mise en œuvre du dispositif GESSICAT vont recevoir un classeur. Il contient tout ce qu'il est nécessaire de savoir lorsqu'il est déclenché. Ce recueil de fiches comporte notamment 30 scénarii, identifiés, décrits et possibles. Pour n'en citer que quelques-uns, cela va d'un incident grave sur un chantier métropolitain à la rupture du barrage de Vouglans, en passant par le traitement d'un épisode caniculaire. Cette liste de 30 cas est appelée à être modifiée régulièrement pour intégrer de nouveaux scénarii de risques.

Le classeur comporte également un annuaire des personnes ressources, mobilisables en cas de besoin.



Guillaume Sordoillet, adjoint au responsable de la mission Sûreté Sécurité Gestion de crise

Ce plan, cependant, a notamment été testé lors de trois exercices. En 2009, alors que l'Europe redoutait une pandémie grippale d'origine aviaire, un exercice de simulation sur ce thème avait eu lieu : la Direction générale devait résoudre un grand problème : une absence massive de personnel, liée à la maladie, ayant comme conséquence l'obligation de redéployer des agents sur d'autres missions que les leurs.

En 2010, un incendie a été simulé au CLIP, bâtiment qui abritait le siège des services urbains : il fallait trouver, dans l'urgence, de nouveaux locaux et de nouveaux moyens pour assurer la continuité du service public.

Enfin, en 2011, le dispositif GESSICAT a été testé sur la défection des moyens informatiques avec toutes les conséquences que cela implique.

RÉVISION DU DISPOSITIF

Du fait de la création de la Métropole, ce dispositif nécessitait d'être mis à jour, non seulement afin d'intégrer l'ensemble des acteurs et des compétences de la nouvelle collectivité, mais aussi pour y apporter des améliorations et des correctifs. En effet, les sources de dangers potentiels ont évolué, comme la nécessaire prise en compte du risque terroriste, par exemple. Le plan GESSICAT doit ainsi permettre de disposer d'une organisation spécifique quand les moyens courants des services ou de l'astreinte ne sont plus en mesure de répondre à une situation d'ampleur.

Par ailleurs, pour aider à la décision, trois grands critères font désormais partie de l'analyse : une mise

LES ACTEURS DE GESSICAT

GESSICAT s'adresse aux décideurs exposés à des situations inhabituelles, susceptibles de provoquer des victimes, de désorganiser l'activité, d'avoir des répercussions médiatiques ou juridiques.

Les cibles sont donc prioritairement le directeur général des services, les directeurs généraux délégués, les directeurs et responsables de services pour une aide à la décision et une information sur les dispositifs existants.

Cependant, chaque agent, suivant son expertise, peut avoir un rôle à jouer dans une situation de crise et être appelé à apporter son concours à sa résolution.

en cause juridique de la collectivité, un évènement entraînant une couverture médiatique importante et une perte de confiance de la part des agents, des usagers ou des partenaires de la Métropole.

UNE GRANDE VAGUE DE FORMATION

La refonte du dispositif GESSICAT et sa mise à jour ont donc été confiées à la mission Sûreté Sécurité Gestion de crise de la DPMG, qui est composée de quatre personnes : Armêla Braun (responsable), Guillaume Sordoillet, (adjoint), Cindy Noël (assistante) et désormais Laurent Soudan, référent sûreté pour les sites et les évènements métropolitains.

Ce travail vient de trouver son épilogue. Après la validation de la méthodologie par le comité de pilotage, un diagnostic de l'existant a été réalisé et quinze groupes de travail ont planché sur ce projet pour le dimensionner et le rendre opérationnel.

La prochaine phase, celle de la formation, est prévue ce mois. Une centaine de personnes, répartie en dix groupes, va être formée au dispositif GESSICAT.

La dernière phase sera un exercice, grandeur réelle, pour tester le dispositif et si nécessaire le corriger.



Pour aller plus loin :

consultez le guide de la mobilité et des parcours professionnels sur Comète, rubrique Ressources humaines

DÉCLENCHEMENT DE GESSICAT

Quatre niveaux de déclenchement du dispositif ont été définis :

- 0 :** l'évènement est soudain et inhabituel mais peut être géré par les services dans leur fonctionnement normal.
- 1 :** l'évènement nécessite la mise en place d'une cellule de crise de direction ou du moins d'un niveau de coordination au niveau de la direction.
- 2 :** l'évènement nécessite la mise en place d'une cellule de crise au niveau de la DDUUV ou de la DSHE.
- 3 :** l'évènement nécessite la mise en place d'une cellule de crise au niveau fédéral : elle coordonne l'ensemble des cellules, les services et assure le lien avec les instances partenariales (Préfecture notamment)

CRISE : UN CAS D'ESPÈCE



Des agents experts peuvent être sollicités pour représenter la Métropole lors de certains épisodes accidentels.

Jeudi 21 septembre 2017, il est 6h25 lorsque le Centre de traitement de l'alerte du SDMIS reçoit un appel d'un conducteur, pour un accident de poids-lourds transportant des matières dangereuses, en l'occurrence de l'acide sulfurique (28 tonnes), sur le Boulevard Pierre Semard.

Le camion est éventré et laisse échapper son contenu hautement corrosif. Les secours sécurisent rapidement le lieu de l'accident en neutralisant les trois voies de circulation, sens sud-nord, et mettent en place des déviations. Sur proposition du Contrôleur général des sapeurs-pompiers, le plan ORSEC est déclenché, à 9h07, par le Préfet, soit quelques heures à peine après le début de l'intervention des secours.

Guillaume Sordoillet est appelé pour participer à la cellule de crise gérant l'accident. En effet, l'acide se répand dans le caniveau et passe dans un égout qui conduit les effluents à la station d'épuration de Saint Fons. Celle-ci est alors directement menacée. Guillaume fait le lien entre les services de secours et le responsable de la station à la Métropole. Il informe également le Directeur général des opérations en cours.

Concernant la sauvegarde de la station, décision est prise de court-circuiter et de rejeter l'acide très corrosif directement dans le Rhône, qui grâce à son fort potentiel de dilution limitera les dégâts.



« SEULE UNE INFORMATION STRICTEMENT NÉCESSAIRE SE PARTAGE »

A l'initiative de la délégation Développement Solidaire, Habitat et Éducation, une journée d'étude et d'échanges sur le partage d'information dans les domaines social et médico-social s'est tenue à la Bourse du travail, le 6 février dernier. Entretien avec Marie-France Callu, Maître de conférences honoraire en Droit (université Jean Moulin Lyon 3), qui tout au long de cet événement, a fait part de son expertise juridique en matière de secret professionnel devant une assistance composée d'élus et de professionnels des CCAS et MDM du territoire.

Quelle différence y a-t-il entre secret professionnel, discrétion professionnelle et obligation de réserve ?

Les professionnels tenus au **secret professionnel** (fonctionnaires, membres d'un ordre, etc.) ne doivent pas, sous peine de porter préjudice à autrui, révéler une information recueillie dans l'exercice de leurs fonctions. S'ils le font, c'est que la révélation est prévue par le droit - cela pouvant être le cas pour un médecin établissant un certificat de décès -, ou bien que, dans l'intérêt de la personne, le partage d'information est jugé nécessaire. Pour ce qui est de la **discrétion professionnelle**, elle touche moins aux éléments personnels qu'organisationnels. Lorsque ces derniers ne sont pas publics, leur révélation n'est pas autorisée. Enfin, l'**obligation de réserve** qui touche prioritairement les hauts fonctionnaires, implique l'interdiction de mettre en cause les autorités dont on dépend.

L'accompagnement social et médico-social est une relation de confiance avec l'utilisateur. Que préconise le droit en matière de partage d'informations entre professionnels ?

Quand celui-ci s'effectue au sein d'une équipe de travail prenant en charge un usager et que celui-ci n'a pas émis d'opposition à la communication d'éléments à son égard, le professionnel ne transmet à un collègue que ce qui sera strictement nécessaire au bon exercice de sa mission. Lorsque le partage ne s'effectue pas entre membres d'une équipe accompagnante, un consentement préalable de ce der-



Marie-France Callu intervenant lors de la journée d'étude et d'échanges sur le partage professionnelle à la Bourse du travail, le 6 février 2018.

nier s'avère nécessaire. Si celui-ci est une personne mineure, l'accord des titulaires de l'autorité parentale sera requis, en lui remettant, par exemple, un courrier sous enveloppe ouverte.

Tout usager ayant droit à la protection de sa vie privée, que conseillez-vous aux professionnels en matière de partage d'informations ?

Puisque toute information transmise devient irrattrapable, d'abord se poser la question : « *si j'étais à la place de l'utilisateur, est-ce que je souhaiterais que tels éléments me concernant circulent* ». Mais aussi agir de façon professionnelle et responsable, c'est-à-dire, communiquer exclusivement ce qui est considéré comme indispensable à la bonne gestion du dossier. Et ce bien sûr, dans un endroit éloigné d'oreilles indiscrettes ! Enfin, ne pas hésiter à interroger la personne qui sollicite des informations sur le pourquoi de sa demande, ce qui facilitera la sélection des données à divulguer.

Quels principes adopter en matière d'informations demandées par un élu ?

Les services de l'administration étant protecteurs de la vie privée des usagers, faire preuve de responsabilité et de discernement. Évidemment, questionner l'élu sur le pourquoi de sa requête, et sur la base de ses réponses, lui transmettre les éléments estimés strictement nécessaires. Mais, également, prendre du recul en parlant avec sa hiérarchie de l'opportunité du partage ou en se référant à la procédure interne. Et, en cas de doute, évoquer le sujet avec l'utilisateur lui-même.

Les actes de cette journée d'étude et d'échange seront publiés au printemps 2018 et disponibles sur Comète >DSHE>Comité éthique.

Pour toute question relative au secret professionnel dans le champ social et médico-social, contactez : Benoît Morellet (bmorellet@grandlyon.com), chargé de mission direction Santé et développement social, et coordonnateur du comité d'éthique métropolitain qui, aujourd'hui, dispose d'une page spécifique sur Comète.

POURQUOI ET COMMENT

LA MÉTROPOLE CHERCHE-T-ELLE À AUGMENTER LE NOMBRE DE FAMILLES D'ACCUEIL POUR LES PERSONNES ISOLÉES, ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP ?

La fiche action numéro 48 du Projet Métropolitain des Solidarités (PMS) porte sur la promotion de l'accueil familial. Focus sur un dispositif insuffisamment connu dans lequel la Métropole joue un rôle essentiel.

Les personnes isolées, âgées ou en situation de handicap souhaitent en priorité rester à leur domicile. Cependant dans nos sociétés où l'éclatement familial, la crise du logement et l'éloignement géographique sont légion, le maintien chez soi peut parfois devenir difficile. L'accueil familial représente donc une alternative à un hébergement en établissement.

UNE SOLUTION D'HÉBERGEMENT « COMME À LA MAISON »

Avec l'accueil familial, la personne vit à temps complet ou partiel, de façon temporaire ou séquentielle, dans une famille qui n'est pas la sienne. Sous le même toit que la personne qui l'héberge, elle dispose d'une chambre individuelle. Elle a accès aux pièces communes (salon, cuisine...) et se trouve accompagnée dans sa vie quotidienne (repas, sorties,...). Étant « nourrie, logée, blanchie », elle verse à l'accueillant une rémunération.

UNE ALTERNATIVE INSUFFISAMMENT CONNUE

Bien que l'accueil familial permette à la personne hébergée de retrouver environnement familial et liens contribuant au maintien de son autonomie, seules trente-deux personnes en bénéficient sur le territoire de la Métropole alors que la demande est plus que deux fois supérieure. Si cela s'explique notamment par la difficulté à avoir un logement suffisamment grand et



Docteur Dominique Demonet, Pauline Aufranc et Carole Allègre, chargée et assistante du dispositif accueil familial (DSHE).

une méconnaissance de cette profession, la situation n'est pas inéluctable. C'est pourquoi la Métropole a décidé de promouvoir ce mode d'hébergement dans le PMS.

LE RÔLE CLEF DE LA MÉTROPOLE

L'accueillant familial doit être titulaire d'un agrément délivré par le Président de la Métropole pour exercer. Afin d'instruire ces demandes d'agrément pouvant aller jusqu'à trois résidents, une infirmière et un travailleur social de MDM rencontrent les candidats pour vérifier leur projet d'accueil. Sont contrôlées l'existence d'un logement adapté, la dispense d'un bien-être physique comme moral aux futurs accueillis, la sécurité et la continuité de service. Une fois l'agrément délivré pour cinq ans par une commission pluridisciplinaire, la Métropole effectue auprès des personnes accueillies un suivi médico-social et, vis-à-vis des accueillants, un contrôle des conditions d'accueil.

SUSCITER DES VOCATIONS D'ACCUEILLANTS

Toutefois, compte tenu du faible nombre d'accueillants au regard des demandes, la Métropole entend aller plus loin que l'action réglementaire.

Afin de faire connaître les missions dévolues à la personne qui héberge, un « flyer » et des guides « Accompagnement de la personne accueillante / accueillie » seront bientôt distribués dans les MDM. Des projets visant à faciliter le répit des accueillants sont également en réflexion. Aussi, si dans votre entourage vous avez des personnes bienveillantes, disponibles, sensibilisées à un public fragilisé et aimant s'occuper des autres, incitez-le à se faire connaître auprès de leur MDM.



Couverture du livret « l'hébergement en accueil familial »/ acteurs de la Métropole

IMMERSION AU COEUR D'UNE MAISON DE LA MÉTROPOLE

Située dans la petite rue Georges Chevalier, à Vaulx-en-Velin, la Maison de la Métropole Jaures accueille Corinne Bonin, buandière à l'IDEF. Un long, très long couloir aux murs peints avec un mauve pastel, dessert une série de bureaux individuels, de part et d'autre de la banque d'accueil. Au fond de ce couloir, nous retrouvons Corinne Bonin en compagnie de son hôtesse du jour, l'assistante sociale Aline Connille dont nous avons fait la connaissance dans le précédent numéro de ce journal.



ALINE CONNILLE

Aline a quitté sa Savoie natale (Aix-les-Bains) pour venir étudier à Lyon. C'est là qu'elle a accompli les trois années post-bac nécessaires pour devenir assistante sociale. En 1999, elle a décroché le poste qu'elle occupe toujours. Elle est notamment référente habitat au sein de sa MDM. « Je suis arrivée dans une équipe sinistrée où tout était à reconstruire... et je n'ai pas vu le temps passer », avoue-t-elle !



SPÉCIMEN ENCORE RARE : UN ASSISTANT SOCIAL

« Ici, nous ne faisons pas que du social mais du médico-social, explique Aline. Cette MDM regroupe une vingtaine de personnes dont un médecin, quatre infirmières puéricultrices, des conseillères en économie sociale et familiale (CESF) des assistantes sociales... Elle accueille aussi une sage-femme, deux fois par semaine, et quatre assistantes médico-sociales (AMS). Nous sommes l'une des plus importantes MDM secondaires de la Métropole ; l'équipe pluridisciplinaire permet un regard croisé sur les situations et un accompagnement complémentaire ».

Des assistantes sociales ? Pas que puisqu'il y a aussi un homme : Stephan Alric. Celui-ci, présenté par Aline à Corinne, a suivi un parcours atypique. Il était en effet directeur artistique d'une agence de pub à Montpellier. Souhaitant se consacrer davantage à sa famille, il a opéré une reconversion spectaculaire en devenant assistant social après une formation, suite à la réussite à un concours.

« Je suis plus particulièrement référent RSA (revenu de solidarité active) et j'accompagne des familles très éloignées de l'emploi que je m'efforce de redynamiser ».



LA POLYVALENCE AU COEUR

« Les assistantes sociales sont toutes polyvalentes », souligne Aline. Nous avons un rôle d'écoute, de conseil et d'orientation auprès du public avec respect, empathie et bienveillance. Nos missions sont variées : de l'accès aux droits, en passant par le volet insertion auprès des bénéficiaires du RSA, le volet logement avec recherche, accès et maintien au logement et prévention des expulsions, le volet Enfance qui va d'une demande d'aide financière jusqu'à l'évaluation des Informations préoccupantes en passant par la mise en place d'aides éducatives, le champ du handicap, la question de la vulnérabilité adulte mais aussi le champ des personnes âgées... Le travail est effectué en entretien individuel mais aussi en visites à domicile et, ce qui me tient à cœur, sous forme d'actions collectives ». Il semble que certains membres du personnel de cette MDM sont aussi tombés dans la polyvalence. Leslie Piquard qui, CESF à la base, exerce aussi le métier d'assistante sociale. Avec son grand sourire qui semble ne jamais la quitter, elle explique à Corinne quelle est la mission d'un ou une CESF. « Nous proposons un

accompagnement budgétaire. Nous aidons les personnes, en situation précaire, à résoudre leurs difficultés quotidiennes, à les suivre sur le plan financier, à déposer un dossier de surendettement. L'une de nos missions premières est d'aider les gens à équilibrer leurs dépenses, à régler leurs factures : cela permet d'éviter un découvert à la banque ou une coupure d'électricité ».

À CHACUNE SON BUREAU

Aline pousse la porte du bureau de Sylvie Million pour nous la présenter. Avec humour, elle nous la décrit comme « sa moitié... par la taille ». Sylvie est également assistante sociale. Elle a débuté dans ce métier en même temps qu'Aline. Cela explique la complicité qui les unit. Qu'est-ce qui caractérise cette MDM ? « Nous avons toutes un bureau individuel, souligne Sylvie, ce n'est pas le cas dans toutes les MDM. En revanche c'est extrêmement appréciable, notamment pour assurer la confidentialité que l'on doit à nos « clients ». Aline ajoute : « nous nous sommes installés dans ces bâtiments en 2008 à la suite d'un regroupement de deux Maisons du Rhône ».



LES IMPRESSIONS ?

CORINNE BONIN :

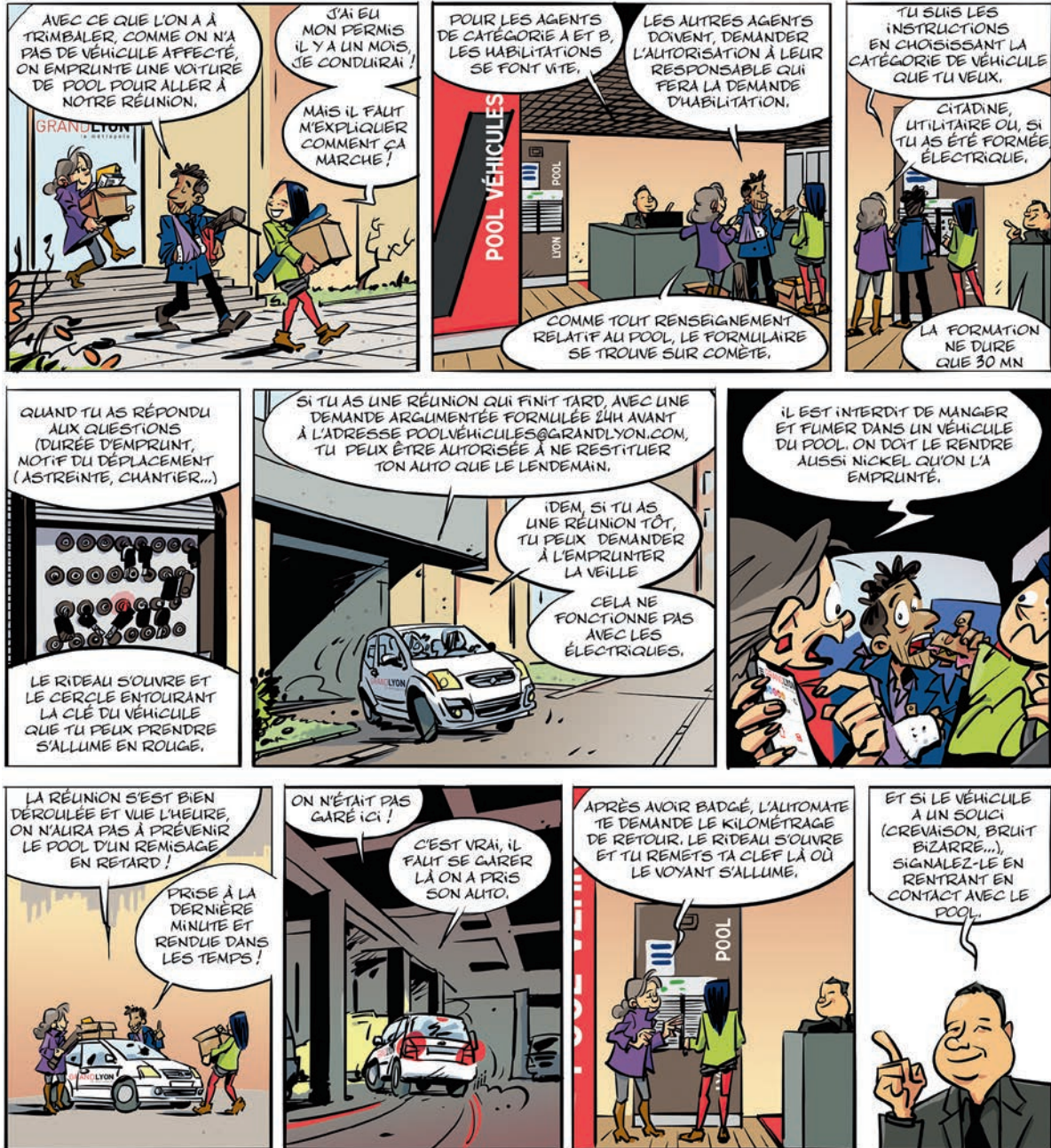
« Je pensais que l'on ne faisait que du social pur dans cette MDM. J'ai découvert qu'il y a un pan médical dans son activité. Le médecin par exemple se rend dans les écoles maternelles du quartier pour y effectuer des visites médicales. Il y a aussi des pesées de nourrissons qui y sont organisées... ».

UN ACCUEIL TRÈS PRÉCIEUX

« Nous travaillons avec les habitants du Mas du Taureau ». Dans les années 90, ce quartier avait été le théâtre des premières émeutes urbaines de France. Depuis, Vaulx-en-Velin n'a eu de cesse de se débarrasser de son image de banlieue difficile. « Nous sommes dans l'une des communes les plus pauvres de l'agglomération lyonnaise mais nous avons une richesse de partenariat, de projets et d'actions et aussi, malgré leurs difficultés, de potentiel chez les habitants. Notre MDM, complète Aline Connille, accueille chaque année environ 1400 familles en social ce qui représente plus de 4000 entretiens par an. Pour ma part je suis 150 familles par an ». Aline entraîne Corinne vers la banque d'accueil pour lui présenter ses trois collègues qui constituent le premier contact de ceux qui poussent la porte de cette MDM. « Elles accomplissent un formidable travail, insiste-t-elle, qui n'est pas assez mis en valeur. Elles traitent, chaque jour, environ une centaine de contacts, téléphoniques ou directs. La MDM est l'un des derniers endroits où le lien social est maintenu, à l'heure où, ailleurs, toutes les demandes sont dématérialisées ».

EMPRUNTER UN VÉHICULE DE SERVICE EN POOL : RIEN DE PLUS SIMPLE !

Pour se rendre à une réunion ou sur un chantier dans un endroit mal desservi par les transports en commun, il n'y a rien de plus pratique que les véhicules de pool. Qui peut emprunter une voiture ? Quand peut-on utiliser les services du Pool ? On vous dit tout.



Sur les sites de l'Hôtel de Métropole, du Clip, de Grand Angle, du Triangle, de Dugoujon, de Halle Borie et de Porte Sud, les badges pour utiliser les VL du Pool sont les badges d'accès au Bâtiment. Pour les autres Pools, un badge spécifique est remis.

➔ **Pour aller plus loin :** sur les pages « à votre service/ se déplacer », vous trouverez les adresses des différents sites des pools de la Métropole, les formulaires et tous autres renseignements.



CLOTILDE CHARRETON,
CHARGÉE DE MISSION CULTURE
ET LIEN SOCIAL, AU SEIN
DE LA DIRECTION CULTURE
ET VIE ASSOCIATIVE.

Récemment, la Métropole a produit deux documents, la déclaration et la convention de coopération culturelle. Ils indiquent le cap à suivre jusqu'à la fin du mandat pour Clotilde Charreton, chargée de mission culture et lien social, qui a pour objectifs de les développer et de les faire vivre.

Votre parcours ?

La médiation culturelle est ma spécialité. On peut la définir comme un processus de tissage ayant pour but de mettre en relation des personnes et des « objets » artistiques ou culturels. Ses finalités sont tout à la fois éducatives, émancipatrices et citoyennes.

J'ai principalement travaillé au sein de musées. C'est au Québec, dans les années 1990 que je suis « tombée » dans l'univers muséal (musée des beaux-arts de Sherbrooke), avec un focus

LA CULTURE POUR OUVRIR DES HORIZONS

sur l'animation pédagogique, la réception de l'art, et l'expérimentation d'actions visant à développer les « talents des visiteurs »... J'ai passé trois années là-bas.

Votre rapport avec notre territoire ?

Dans la région, j'ai occupé différents postes de médiation et programmation culturelle : au musée de Saint-Romain-en-Gal, à celui de Brou à Bourg-en-Bresse et à l'avant-musée des Confluences. En 2005, jeune attachée de conservation, je suis devenue responsable de service au Pôle archéologique du Rhône qui regroupait les musées de Saint-Romain-en-Gal et de Fourvière. J'ai ensuite travaillé dans le domaine de la lecture publique : à la Médiathèque départementale du Rhône comme chargée de mission sur la politique documentaire puis à la Bibliothèque municipale de Lyon sur l'action hors-les-murs et dans les quartiers en politique de la ville. J'ai rejoint la Direction culturelle de la Métropole fin mai 2017, comme chargée de mission culture et lien social. C'était une belle opportunité pour moi de mettre toute mon expérience au service de la réflexion sur les enjeux sociaux de la culture et sa place dans la politique de la ville.

Vos missions au sein du service culture ?

Mon travail, très transversal, se décline autour des deux thèmes de l'intitulé de mon poste : culture et lien social.

Je coordonne et anime ainsi la coopération culturelle métropolitaine, en co-pilotage avec le service politique de la ville, pour mettre en œuvre et développer la Déclaration et la Convention de coopération culturelle. L'objectif de

ces deux documents de référence est la mobilisation des équipements culturels au profit des territoires prioritaires de la politique de la ville et aussi des personnes éloignées de l'offre artistique et culturelle. Le deuxième volet de ma mission concerne le développement d'actions s'inscrivant dans le Projet métropolitain des solidarités. Il s'agit notamment de favoriser l'inclusion sociale et urbaine et de participer à la lutte contre la fracture sociale par une offre culturelle.

Un exemple ?

L'une de mes missions est de faire résonner les événements culturels, dans lesquels la Métropole est impliquée, auprès de ces publics. Je travaille ainsi en lien avec les politiques d'enseignement artistique et de lecture publique. Le projet Jazz Day est une illustration de mon action.

Le Jazz Day est la Journée Internationale du Jazz, créée par l'UNESCO en 2011, qui se déroule chaque année le 30 avril. Il vise notamment « à sensibiliser aux vertus du jazz comme outil éducatif, et comme force de paix, d'unité, de dialogue et de coopération renforcée entre les peuples ».

En sa qualité de membre du Pôle Métropolitain, qui soutient cet événement, la Métropole de Lyon l'anime sur son territoire. Elle incite notamment des petites formations des écoles de musique et conservatoires à se produire dans des établissements PAPH. Pour cette raison, depuis cet automne, je fais le point régulièrement avec mes collègues de la DSHE pour faciliter les rapprochements possibles entre propositions recensées et établissements sur le territoire, et réaliser des mises en contact.



« MANAGER À LA MÉTROPOLE » : LE RÉFÉRENTIEL

Depuis un an, a été initiée une démarche managériale dont l'outil central est le référentiel « Manager à la Métropole » qui ambitionne de donner un cadre commun d'action à tous les encadrants.

Le 6 avril prochain, les équipes de managers sont conviées, au Matmut Stadium de Gerland de 13h30 à 16h, à une réunion de travail exceptionnelle organisée pour leur présenter ce référentiel, les mesures concrètes de sa mise en œuvre, et répondre à leurs questions.

Leur seront également présentés les outils à venir, pour les aider à s'approprier ce référentiel et à le décliner au quotidien dans leur rôle de manager.




JOUR DE CARENCE : APPLICATION AU 1^{ER} MARS 2018 À LA MÉTROPOLE

En application de la loi de finances 2018, le jour de carence pour maladie est rétabli. Il concerne les titulaires, les contractuels de droit public et les stagiaires de la fonction publique territoriale.

Bien qu'effectif au 1^{er} janvier 2018, la Métropole a décidé de le mettre en œuvre à compter du 1^{er} mars 2018.

Cette mise en œuvre se fait sans effet rétroactif afin d'assurer une bonne diffusion de cette information auprès de l'ensemble des agents.

 **Une note de service est en ligne sur Comète pour en connaître les modalités précises et détaillées.**

NOUVEAUX ARRIVANTS



Caroline BACCAM	DSHE	Pôle PAPH / Vie à domicile
Audrey BALASSE	DSHE	Pôle PAPH/MAIA
Justine BERGE	DR	SRH DGR
Michèle BILLOUD	DR	DPMG/Documentation
Anaïs BOURGEOIS	DSHE	MDM LYON 7
Emmanuelle CHAPELAIN	DSHE	SRH / Carrière paie
Delphine DURAND	DR	DPMG/Documentation
Lydie ESTEBAN	DSHE	IDEF / CAP
Thomas FROPPIER	DUCV	Propreté
Côme HENNO	DEES	DIE
Caroline HOUG	DR	DPMG / Documentation
Chloé MACHET	DSHE	IDEF / Actions de santé
Louis MAMMONE	DUCV	Propreté
Marie MANOURY	DSHE	IDEF / Pouponnière
Nathalie MUELA	DR	DRH
Christelle PERRET-TRIBES	DSHE	MDM Bron
Lucie PLOUY	DEES	DCVA
Nicolas QUEREUIL	DEES	DCVA
Camille REYMONDON	DEES	DCVA
Christine ROY	DEES	DARI
Gisèle TROIN	DSHE	MDM Rillieux
Claire VANSON	DR	SRH DGR

MARS 2018 - Ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 16 h 00
Fermé les mardis et jeudis - Contact : Nicole Albinana : 04.78.63.41.76

SPECTACLES

AUDITORIUM

- **Beethoven Symphonie n° 9**
- **Amadeus** (ciné-concert)
- **Héros et Légendes** (spectacle enfants)
- **Le sacre du printemps**
- **Héros et Légendes** (concert expresso)

BOURSE DU TRAVAIL

- **I Muvrini**

HALLE TONY GARNIER

- **Stars 80**
- **Ary Abittan**

MAISON DE LA DANSE

- **Eduardo Guerrero**
- **Maria Pagès - Una Oda Al Tiempo**
- **Tie Break - Lobby**
- **Tutu - Chicos Manbo**

OPÉRA

- **Don Giovanni** (opéra)

RADIANT BELLEVUE

- **Noa / Nilda Fernandez**

SALLE 3000

- **Diamond Dance - The Musical**
- **Gospel pour 100 voix**

CIRQUE

- **Cirque Arlette Gruss**

THÉÂTRE ANTIQUE DE VIENNE

- **Sting**
- **Francis Cabrel**



SPORTS

- **Rugby** : LOU/Montpellier
- **Football féminin** : OL/Marseille
- **Football** : OL/Nantes - OL/Nice

FESTIVAL

PRINTEMPS DE PEROUGES : Greg Zlap, San Severino, Scorpions, Nekfeu, Santana, Martin Solveig/Before Ibiza
 A venir : Les musicales du Parc des Oiseaux, Jazz à Vienne, Nuits de Fourvière, Woodstower, etc ...

CESU

Pendant les vacances de Février, La prochaine commande de CESU aura lieu en janvier - Date limite des commandes le 13/04/18 (date d'arrivée au COS)
 Fournir une copie de l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016.

LOCATIONS ÉTÉ 2018 :

A partir du 19/03/18 ouverture des inscriptions pour les locations restantes, sans modalité particulière et à tarif préférentiel. Venez-vous inscrire au COS pour en bénéficier, muni d'un chèque d'acompte de 100 € et de votre avis d'imposition 2017 (revenus 2016). Liste des disponibilités sur Comète.

BILLETTERIE DISNEY

Le comité social vous propose une nouvelle billetterie Disney : billet 1 jour / 2 parcs au tarif unique de 62 € par personne (à partir de 3 ans), pour une visite entre le 7 avril et le 26 septembre 2018 inclus
 Pour les inscriptions, s'adresser au COS ou consulter les promotions sur Comète.



Contactez le siège : 33 bis cours Général Giraud - 69001 LYON - Ouvert de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 - Tél. 04 78 28 95 42 - Mail : contact@lyonsportmetropole.org
 Comète : Rubrique "A la pause" - Le site : www.lyonsportmetropole.org

PLEINE FORME

La section Pleine Forme vous propose un accès privilégié au club l'Appart Jaurès situé au 74, avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e pour seulement 320 € par an ou 220 € les 6 mois. Vous pourrez conjuguez sport et détente dans une ambiance agréable : musculation, cardio, fitness, détente (hammam, jacuzzi, sauna...), aqua cycling, aqua gym....

Pièces à fournir pour l'inscription : un justificatif d'emploi Ville de Lyon ou Métropole (carte professionnel ou fiche de paie), une photo d'identité et un certificat médical.

Renseignements au
 04 78 58 88 33.

SPORTS AÉRIENS



Au Sud de Lyon, la section Sports aériens de Lyon Sport Métropole en partenariat avec l'aéroclub planeur de Lyon Corbas (CVVL), vous offre la possibilité de venir découvrir et essayer « de planer » avec une vue magnifique de Lyon. C'est un

moyen d'observation privilégié de la beauté des paysages et des activités humaines vue du ciel sans bruit. Le planeur tire son énergie des mouvements atmosphériques, les vélivoles (pilote du planeur) analysent en permanence les interactions entre paysages, reliefs et phénomènes climatiques. C'est ainsi qu'un planeur peut effectuer des centaines de kilomètres dans la journée sans une goutte d'essence ! Venez-vous aussi découvrir cette activité

Contact :
 Jean Luc Guibert 06 52 28 83 60
 Responsable planeur
fvuaille@grandlyon.com



Droit à la déconnexion à la Métropole de Lyon ?

Le digital est désormais partout.

Si, dans le secteur privé, des dispositions législatives ont imposé des « garde-fous » pour éviter qu'il ne s'immisce dans la vie privée des salariés, il n'existe pas de cadre normalisé dans la Fonction Publique !

L'objectif du droit à la déconnexion consiste à permettre aux agents de concilier vie personnelle et vie professionnelle. Pour cela, ils doivent avoir la possibilité de ne pas se connecter aux outils numériques et de ne pas être contacté par leur employeur en dehors de leur temps de travail (congés payés, jours de RTT, week-end, soirées...).

Certaines collectivités, préoccupées par la dérive de l'intrusion professionnelle dans la vie personnelle et familiale qui peut conduire au burnout, possèdent des dispositifs exemplaires du type « mode d'emploi à la déconnexion ».

Officiellement, la Métropole de Lyon indique être sensible à ce sujet important sur lequel elle veut réfléchir avec les représentants du personnel pour la mise en place d'un dispositif adapté. (Quand ?)

Insidieusement, des techniques de synchronisation des smartphones personnels sont suggérées aux agents pour recevoir leurs mails, disposer de leurs agendas et enregistrer leurs contacts professionnels !!!!!

Droit à la déconnexion Métropolitaine : Il est temps de ne plus déconner !

CGT Métropole : 04 28 67 56 52 cgt.metropole@grandlyon.com

CGT UFICT : 04 28 67 56 47 cgt.ufict.metropole@grandlyon.com

CGT STEPPI : 04 28 67 56 54 cgtsteppi@yahoo.fr

Adresse postale : 4, rue des cuirassiers 69003 Lyon / Adresse d'accueil : 59, Boulevard Vivier Merle 69003 Lyon (Immeuble Gémellyon Sud)



Vos représentants CFDT ont écrit au Président de la Métropole pour demander la prise en charge du jour de carence.

Pour les agents, le jour de **carence** est considéré comme une **sanction**.

La CFDT prône la prévention plutôt que la sanction et s'indigne de l'attaque faite sur le pouvoir d'achat des fonctionnaires. La CFDT souhaite que le travail entamé sur la prévention, la santé au travail, les maladies professionnelles, les reclassements et l'inaptitude aboutissent à de vraies solutions pour les agents.

La CFDT demande de ne pas appliquer cette mesure injuste car l'agent ne choisit pas d'être malade et encore moins d'établir un arrêt maladie qui est délivré et signé par un médecin.

C'est pourquoi, la CFDT insiste sur la non application du jour de carence.

La CFDT est opposée à cette mesure et s'indigne de la baisse du pouvoir d'achat insupportable infligée aux agents publics, alors que la cotisation retraite augmente (la CSG non compensée à 100%), la mise en place du PPCR est reportée et aucune augmentation de salaire, ni prime intéressement ne sont prévues (gel du point d'indice).

PS. Le jour de carence ne serait appliqué à la Métropole qu'à compter de la date de publication de la note explicative sur comète et non au 01/01/2018 (date inconnue au moment de la rédaction).

CFDT - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 04 28 67 56 51 - cfdtmetropoledeleyon.com - www.facebook.com/cfdtmetropoledeleyon



GRACE À L'ACCORD PPCR : 494 AGENTS DE PLUS PROMUS EN 2017 PAR RAPPORT À 2016

Que n'a-t-on lu et entendu pour dénigrer l'accord négocié avec l'ancien gouvernement et signé par l'UNSA, au plan national, avec d'autres syndicats, à l'exception de la CGT, de FO, de SUD et de la FSU, sur les Parcours

Professionnels les Carrières et les Rémunérations (PPCR).

Cet accord prévoit que chaque fonctionnaire puisse dérouler une carrière complète sur au moins 2 grades.

A la Métropole de Lyon, PPCR a permis de débloquer les carrières et fait avancer au grade supérieur 494 agents de plus en 2017 par rapport à 2016 toutes catégories confondues. Vous avez un doute ? Allez sur Comète et faites par vous-même la comparaison. L'UNSA n'invente rien, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Tout n'est certainement pas parfait, mais cette avancée, personne ne peut la contester.

Ça c'est du concret ! C'est dans et par la négociation que nous ferons bouger les lignes dans la Métropole de Lyon.

Moins de parole et plus d'acte ! C'est le sens des actions menées par l'UNSA.

UNSA Grand Lyon - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 28 67 56 46 - unsa@grandlyon.com



VERS PLUS DE SENS, DE BIENVEILLANCE ET D'EFFICACITÉ C'EST POSSIBLE, AGISSONS ENSEMBLE

Lors de la mise en place de la Métropole, les discours ont prôné une organisation resserrée, source d'efficacité et d'économie. Que constate-on aujourd'hui ?

- Une multiplication des strates managériales « par le haut »
- Un management infantilisant fondé sur la défiance. Les cadres ont subi une perte importante d'autonomie et ont trop souvent l'impression de faire « passer des plats mouvants et protéiformes », de demander toujours plus de validations pour des décisions qui pourraient être déconcentrées, ce qui augmente les délais et alourdit le fonctionnement ...

Le syndicat CFE CGC veut œuvrer pour rassembler autour d'une institution bienveillante, avec du sens, portant l'intelligence collective et considérant ses agents comme une véritable ressource. Rejoignez-nous pour agir en ce sens !

Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon - Pour venir nous voir : Immeuble Gémellyon Sud, 59 boulevard Vivier Merle
Adresse postale : Immeuble Porte Sud, 4 rue des Cuirassiers - 69003 LYON - Tél : 04 28 67 56 45 - Email : cgc@grandlyon.com
Blog : cgcmetropoledeleyon.blogspot.fr



Réorganisation des territoires

Les services urbains sont chapeautés par 5 directeurs correspondants à 5 territoires
Les services sociaux sont chapeautés par des directeurs de territoires, et d'autres encore.
Les coordonnateurs territoriaux seront

chargés de les coordonner entre eux. **Des catégories A en plus alors que les postes en catégorie C disparaissent.**

Les déménagements des services se font sans que le CHSCT n'ait vu et validé les plans ! Les organisations se mettent en place avant que le CT et le CHSCT ne les aient vues et validées.

Des encadrants maltraités : Des chefs de services en territoires peuvent se retrouver à encadrer directement 50 personnes.

La position de la CFCTC : Les instances doivent être respectées et pas seulement le calendrier infernal des désorganisations ! C'est la loi ! Ce modèle d'organisation est générateur de mal-être au travail. C'est une partie des risques dits psychosociaux. Vos élus CHSCT sont au travail dans les enquêtes après accidents graves et mortels. Vos élus CT maintiennent la pression pour que ces réorganisations soient faites dans le respect des agents et de leur encadrement.

Syndicat CFCTC - Immeuble Géméllyon Sud

Local : 59 bld Vivier Merle - Lyon 3

Boîte Postale : 4 rue des Cuirassiers - Lyon 3

Tél : 04 28 67 56 49 - Courriel : cfctc@grandlyon.com



AVIS RESERVE : PROMOTION REFUSEE

Le manager a une lourde responsabilité aujourd'hui ; cette fonction réclame compétences relationnelles et comportementales.

Aussi, la nouvelle grille d'évaluation professionnelle met en miroir toutes ces compétences.

Un évaluateur en situation face à un agent doit avoir pris sa décision ; soit celle-ci favorise la possibilité d'accéder au grade supérieur, soit elle est contraire à la proposition d'avancement.

Mais en aucun cas, un manager digne de ce nom ne peut réserver sa réponse ; l'administration avec ce critère a joué au marchand de sable, car le choix « Réserve » n'est ni acquis, ni définitivement refusé comme en conseil de classe.

Pour paraphraser Malraux : « La vérité d'un homme, c'est d'abord ce qu'il cache ».

FO, seul s'est prononcé contre l'instauration de « L'AVIS RESERVE » !

FO - Porte Sud - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon

04 28 67 56 48 - fo@grandlyon.com



Ce que vous devez savoir - Ce que vous pourriez avoir

La prime d'intéressement collectif par décret de mai 2012 : 300 euros peuvent être accordés à l'ensemble des agents de la fonction publique.

La monétisation du CET (compte épargne temps) : elle n'était pas permise il y a quelques années, aujourd'hui elle devient incontournable.

Les reliquats de congés ne pouvant dépasser le 31 janvier de N+1, beaucoup d'agents perdent plusieurs jours par an pour raison de service (V.H, congés maladies, surcharges permanentes de travail...)

Les avancements de grade : en 2017, ceux-ci restent très opaques pour beaucoup d'entre nous et laissent sur une fin de non-recevoir notamment les agents avec une ancienneté dans la fonction publique totalement ignorée de notre collectivité.

En conclusion, encore des avancements déguisés à « la gueule du client » avec la formule « AVIS TRES FAVORABLE » plus soft qu'en 2016.

FA-FPT - Gemelyon Sud - 59 bd Vivier Merle Lyon 3^{ème}

04 28 67 56 50 - fafpt@grandlyon.com



SUD - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 04 28 67 56 57

sud@grandlyon.com



Depuis le 1^{er} janvier, la journée de carence est rétablie dans la fonction publique

La première journée d'un congé de maladie, sous prétexte de réduire l'absentéisme et par souci d'une soi-disant équité avec le secteur privé, ne sera plus rémunérée.

Faut-il rappeler que le jour de carence avait été mis en place en janvier 2012 à la fin du quinquennat de Nicolas Sarkozy, puis supprimé en 2014 sur la demande pressente de la FSU avec l'ensemble des organisations syndicales.

Les différentes enquêtes menées font le constat que la journée de carence a pour effet de réduire le nombre d'arrêts maladie de courte durée mais que la santé des personnels se dégradant ces arrêts sont alors plus longs. Le jour de carence produit donc l'effet inverse de l'objectif poursuivi en terme de réduction de l'absentéisme.

Cette décision est injuste pour les agents publics. Retrouvez la suite sur www.snuter-fsu.fr

FSU - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 04 28 67 56 55

Port. 07 63 07 86 85 - FSU@grandlyon.com



SOYONS SOLIDAIRES !

Depuis plus de 3 ans, l'UNICAT demande aux élus qu'un système de solidarité soit développé par la Métropole pour soulager celles et ceux qui s'occupent d'un proche en situation de dépendance ou de handicap.

Nous sommes plus de 1000 agents métropolitains dans cette situation d'aidants familiaux et nous pouvons toutes et tous être concernés un jour.

Depuis décembre dernier, le Parlement a autorisé le don de jours de congés et de RTT entre agents et prépare un texte de loi sur ce sujet. N'attendons plus. Mettons en place un tel système, première étape vers une politique de soutien plus large aux aidants familiaux de notre collectivité.

Lier l'Humain et l'Urbain c'est aussi œuvrer dès maintenant et concrètement pour les agents métropolitains en souffrance.

Rejoignez l'UNICAT Métropole pour soutenir les actions de solidarité défendues par le syndicat.

unicatmetropole@grandlyon.com ou par téléphone 06 62 24 69 39
Bruno COUDRET Secrétaire Général

UNICAT - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon - 07 63 07 87 32

ou 04 28 67 56 56 - unikatmetropole@grandlyon.com

TEMPS FORTS DE LA MÉTROPOLE

**DAVID KIMELFELD,
PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE,
ET GEORGE KÉPÉNÉKIAN, MAIRE DE LYON,**

À L'accueil de la Maison de la Métropole
pour les Solidarités, rue Sainte-Hélène (Lyon 2) –
Vendredi 23 mars

6 FÉVRIER - RENCONTRE À LA BOURSE DU TRAVAIL AUTOUR DU PARTAGE D'INFORMATIONS

Cette journée a permis
aux acteurs des domaines
social et médico-social
d'apprendre à mieux se
connaître et à partager leurs
préoccupations en matière
de secret professionnel



DEPUIS 2009, LA MÉTROPOLE DE LYON APPORTE SON SOUTIEN FINANCIER À L'ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES (AFM) TÉLÉTHON.

Cette année, 15 970,3 tonnes
de papiers, journaux et
magazines ont été collectés
entre le 1^{er} octobre 2016 et
le 30 septembre 2017.
Ce qui a permis le 12 février la
remise d'un chèque de
7 985,15 euros à l'AFM.



« 8 FÉVRIER - ARCHIVES DÉPARTEMENTALES - 1 AN APRÈS LE GRAND RENDEZ-VOUS - RETOUR SUR LES PROPOSITIONS AUTOUR DU THÈME DE LA CULTURE »

Initiée par le Conseil de développement, près de 80
personnes ont participé à cette rencontre où Myriam Picot,
Vice-Présidente, et la Direction de la culture de la Métropole
ont présenté leurs orientations stratégiques en cohérence
avec les propositions émises en 2016, et en ont profité pour
partager avec les acteurs de la culture un diagnostic sur
l'évolution du secteur.

➔ Pour plus d'informations :
conseildedeveloppement@grandlyon.com

DU 31 JANVIER AU 3 FÉVRIER - HÔTEL DE MÉTROPOLE ET DANS D'AUTRES LIEUX DU TERRITOIRE

La direction de l'Éducation
et l'ONG Ashoka ont
organisé la 3^e édition du
« redessignons l'éducation »
qui a été l'occasion de
réflexions nourries autour
des solutions innovantes
aux grands enjeux éducatifs
contemporains.